

budget 2015**légère amélioration financière teintée d'incertitudes**


Dans un contexte économique difficile et volatile, la Municipalité de Lausanne propose un projet de budget 2015 présentant un excédent de charges de 19.8 millions de francs, en diminution de 11.6 millions par rapport au budget précédent. Le budget est caractérisé par un effort continu de maîtrise des charges. Il permet de financer les thématiques prioritaires de la Municipalité, avec des recettes qui connaissent une augmentation légèrement supérieure aux charges. Les investissements restent à un niveau élevé avec 144 millions. La Municipalité exprime par ailleurs ses préoccupations face aux évolutions futures des budgets communaux, notamment en relation avec l'imposition des personnes morales. Elle appelle de ses vœux l'ouverture de négociations avec l'Etat pour définir les modalités de compensation des pertes qu'elle pourrait subir de ce fait. C'est dans ce contexte qu'il s'agit de poursuivre les efforts d'assainissement financier entrepris qui commencent à porter leurs fruits.

Le compte de fonctionnement du budget 2015 de la Ville de Lausanne fait apparaître un excédent de charges de 19.8 millions en diminution de 11.6 millions par rapport au budget 2014. Cette amélioration du résultat escompté est principalement due à une politique de maîtrise des dépenses. Les charges communales courantes connaissent une évolution contenue de 2.2% sur la période 2014-2015, même en intégrant les efforts particuliers consentis par la Ville sur les secteurs prioritaires que constituent la sécurité et l'accueil de l'enfance. En effet, la Municipalité souhaite attribuer une somme supplémentaire de 3.2 millions au secteur de la sécurité publique, avec des postes supplémentaires pour la police (11 ETP) et la prévention alcool et vie nocturne par la création des équipes SIP « sécurité, intervention, prévention » (6 ETP), et à celui de l'accueil de l'enfance, avec 27 postes supplémentaires. En y ajoutant 8 postes à financement externes, en particulier des remboursements cantonaux, ce sont au total 52 postes qui seront créés dans ces domaines particuliers, alors que les effectifs communaux dans les autres secteurs restent stables (+ 4 postes). Au total, depuis le début de la législature, Lausanne aura consacré 12.3 millions de francs annuels pérennes pour renforcer son action en faveur de la sécurité et de l'enfance. S'agissant de la sécurité, le budget 2015 intègre 15 nouveaux policiers, 4 nouveaux ASP pour le corps de police et 32 aspirants à l'école de police. Depuis le début de la législature, 68 EPT supplémentaires affectés aux tâches de police ont été créés.

Les charges communales sont aussi influencées par l'accroissement de la facture sociale (+1.9 million) et par une détérioration des revenus liées aux participations de la Ville, en particulier du domaine de l'énergie (-10 millions). Les amortissements augmentent quant à eux de 8 millions en raison du haut degré d'investissement. La situation s'améliore avec un accroissement prévu des recettes fiscales de 30 millions (+5.9%) et une réduction des charges d'intérêt de 3 millions de francs par rapport au budget 2014. Au total, les recettes croissent de 49 millions (+2.7%).

des pertes à compenser

L'évolution satisfaisante entre les budgets 2014 et 2015 ne masque pas le fait que les finances de Lausanne sont confrontées à certains risques au niveau des charges (augmentation des taux d'intérêts, progression des amortissements ou reprise de l'inflation) comme à celui des recettes (stagnation des revenus au niveau des personnes physiques dans un contexte économique volatil, diminution des recettes fiscales des entreprises en lien avec la réforme de la fiscalité fédérale et cantonale, risques liés aux participations et aux marges des réseaux). S'agissant des recettes des



personnes morales, Lausanne prend acte des mesures proposées par le Conseil d'Etat : réduction du taux d'imposition des bénéficiaires à 16% entre 2018 et 2020. Il en résultera des effets financiers de l'ordre de 390 millions pour l'Etat et les communes vaudoises, dont 107 pourraient être compensés par la Confédération. S'y ajoutent 20 millions d'effets liés à la réduction de la valeur locative du logement principal, et d'autres mesures liées aux allocations familiales, à l'accueil de jour de l'enfance et à la santé. Au total, après déduction des participations cantonales, fédérales et des entreprises, ce sont 154 millions de francs supplémentaires qui pourraient être mis à la charge des communes, alors même que leur situation financière est plus fragile que celle de l'Etat et qu'elles ne disposent pas de la même marge de manœuvre que lui pour compenser les pertes liées notamment à la fiscalité des personnes morales.

La Municipalité de Lausanne estime essentiel l'engagement d'un dialogue et de négociations avec l'Etat afin que les communes conservent les moyens nécessaires pour relever les défis auxquels elles sont confrontées dans un contexte de croissance et de transformation du Canton (transports, sécurité, logement notamment). La prise en compte des situations spécifiques des communes, des incitations raisonnables à développer des emplois et non la seule vocation résidentielle et des compensations proportionnelles des pertes effectives des communes constituent les principales revendications de Lausanne dans ce cadre.

des investissements à un niveau élevé

Les investissements 2015 se montent à 144.1 millions de francs, en augmentation de 11.2 millions par rapport au budget 2014, avec pour objets principaux les réseaux, les aménagements de la Sallaz, les mesures d'agglomération, notamment dans le domaine de la mobilité douce, et des établissements scolaires à rénover et adapter. Compte tenu d'une marge d'autofinancement en amélioration (81.7 millions), avec un degré d'autofinancement de 56.7%, l'endettement communal net devrait augmenter de 62 millions en 2015 pour atteindre 2.232 milliards. Si l'autofinancement s'améliore, la marge de manœuvre de la Municipalité reste tenue compte tenu des nombreux projets d'investissement auxquels Lausanne est confrontée dans un avenir proche (Métamorphose et Axes forts en particulier).

Le budget reflète la volonté politique de la Municipalité visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat. Cette situation n'empêche pas la mise en œuvre des priorités de la législature et le développement ciblé de certaines prestations afin de mieux répondre aux besoins des habitants. Les travaux d'amélioration financière entrepris afin de recouvrer une marge de manœuvre suffisante doivent être poursuivis car la situation financière de la Ville reste fragile, bien qu'un pas supplémentaire vers l'équilibre a cependant été franchi.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00**
- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**

Lausanne, le 6 octobre 2014